

Les parties bleutées sont réservées au contrôleur

Date du contrôle: Numéro du dossier d'étude conception/ implantation

Date de la demande:

Date de la demande du permis de construire (uniquement pour une installation neuve):

N° parcelle: Section cadastrale:

N° rue de l'installation: Adresse de l'installation:

Commune:

Propriétaire de l'immeuble

Nom prénom du propriétaire:

N° rue: Adresse du propriétaire:

Commune:

Occupant de l'immeuble

Nom de l'occupant de l'immeuble: Prénom:

Téléphone fixe: Téléphone portable:

Service de contrôle :

Colmarienne des Eaux

18 rue E Bénès 68 027 Colmar Cedex

Tel : 03 89 22 94 50 -- Fax : 03 89 22 94 79 -- E-mail : contact@cdeaux.fr -- Site internet : <http://www.cdeaux.fr>

Liste des pièces à fournir en 2 exemplaires par le propriétaire (cocher les cases correspondantes aux documents envoyés)

- plan de situation de la parcelle
- plan de masse du projet de l'assainissement non collectif, sur base cadastre selon les prescriptions du paragraphe 6
- un plan en coupe de la filière et de l'installation est recommandé (Paragraphe 6)
- Le présent formulaire dûment complété paragraphes 1 à 7

Si le projet ne concerne pas une habitation individuelle

- Etude de sol, recommandée pour caractériser l'aptitude des sols à l'épuration et/ou l'infiltration des eaux usées domestiques. Elle
 - Sondage à la tarière
 - Test(s) de perméabilité
 - Tranchée ou horizon pédologique
- Une étude des contraintes à la parcelle (superficie disponible, pente, ...)
- Description et dimensionnement de la filière (collecte, prétraitement, traitement, évacuation)

Partie réservée au contrôleur

- Plan de situation parcellaire fourni
- Plan de masse fourni
- Plan en coupe fourni
- Formulaire complet
- Etude de sol fournie
 - Sondage tarière
 - Test de perméabilité
 - Tranchée ou horizon pédologique
- Etude de contrainte parcellaire fournie
- Descriptif et dimensionnement de la filière



CONTRÔLE DES INSTALLATIONS NEUVES OU REHABILITEES : DOSSIER DE CONCEPTION ET D'IMPLANTATION

Date d'édition 04/03/2010

Numéro du dossier d'étude conception / implantation :

1 -NATURE DU PROJET

- CONSTRUCTION NEUVE REHABILITATION DE L'EXISTANT

2 -REALISATION DU PROJET

Concepteur du projet: Installateur prévu: N° Permis construire: Section cadastre: N° parcelle:

3 -CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

- Résidence principale Résidence secondaire Local Commercial Restauration Autre affectation

Nbre de pièces: Nbre chambres: Nbre habitants ou couverts/jour:

4 -ETUDES REALISEES SUR LE TERRAIN

- Une étude de définition de la filière a été réalisée

Si oui, Joindre une copie du rapport au présent dossier et utiliser les résultats de l'étude pour compléter ce formulaire

Etude de sol

- Une étude de sol a été réalisée

Si oui, Joindre une copie du rapport au présent dossier et utiliser les résultats de l'étude pour compléter ce formulaire

Partie réservée au contrôleur

- L'étude de sol a été fournie
 Si non, la connaissance du sol est suffisante pour contrôler le projet

5 -CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

Terrain

Superficie de la parcelle (m²): Superficie disponible pour l'assainissement (m²):

Pente du terrain prévu pour les ouvrages d'assainissement

- Pente faible < 2% Pente moyenne entre 2 et 10% Pente forte >10%

- Présence forage sur le terrain Forage destiné à la consommation humaine

Nature de l'installation Eau (Puits, source, forage, ...):

Descriptif Eau (Débit, nature, prof, localisation):

Utilisation Eau (eau potable,sanitaires,arrosage, ...):

Distance forage / dispositif de traitement (m) :

- Présence forage sur terrain voisin Puits ou forage privé (eau potable)

- Ne connaît pas a nature de l'utilisation de l'eau du forage

Distance forage / dispositif de traitement (m):

Le terrain fait-il l'objet d'un zonage par rapport à un plan de prévention des risques d'inondation ?

- Par rupture de digue

- Par remontée de nappe à moins de 2 m

Profondeur de nappe:

Destination des eaux pluviales

- Les eaux pluviales sont dirigées vers un fossé, un caniveaux, une noue, ...

- Les eaux pluviales sont infiltrées sur la parcelle

- Les eaux pluviales sont dirigées vers une cuve de rétention, une mare, ...

Autre destination des eaux pluviales :

- La superficie est suffisante pour le dispositif

- La filière est dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable

- Il y a des contraintes discriminatoires dans la définition du périmètre de protection

- Ressource en eau potable à moins de 35 m de l'ANC

- Les eaux pluviales sont collectées à part

Rappel: le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement (fosse ou tuyau d'infiltration) est interdit



6 - CARACTERISTIQUES DU PROJET

Plan de masse du dispositif au 1/200 ou 1/500

Positionner et schématiser le plus clairement possible:

- L'habitation
- La sortie des eaux usées de l'habitation
- Le prétraitement (Fosse toutes eaux, ...) et la ventilation associée
- Le traitement (épandage, filtre, ...)
- Le cas échéant, le rejet des eaux traitées
- Les arbres, arbustes, haies, jardin potager
- Les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être (terrasses, allées, ...)
- Les voies de passage de véhicules
- Les bâtiments annexes (garages, piscines, ...)
- Les puits, forages ou captages utilisés pour l'alimentation en eau potable sur et à proximité de la parcelle
- Les cours d'eau, fossés, marres, ...)
- Le système d'évacuation des eaux de pluie

Plan de masse à votre demande

Plan en coupe du dispositif au 1/200 ou 1/500

Joindre à votre demande le plan en coupe, constitué par un profil en long sur lequel seront portées la ligne cotée du terrain naturel, la ligne cotée des fils d'eau et les dimensions de chaque ouvrage, la côte des plus hautes eaux, la côte de remontée de nappe.

Partie réservée au contrôleur

- Le plan de masse du projet de l'assainissement non collectif a été fourni
- Les renseignements sont suffisants pour contrôler le projet

- Un plan en coupe de la filière et de l'installation a été fourni
- Si non les renseignements sont tout de même suffisants pour contrôler le projet
- L'écoulement correct des effluents d'amont en aval est assuré

7 - DEFINITION DE LA FILIERE

Présence d'un prétraitement

Les eaux vannes et les eaux ménagères sont prétraitées séparément

- Dans une fosse septique Dans une fosse toutes eaux
- Dans une fosse étanche

Volume de la Fosse toutes eaux, de la F septique ou F. étanche (m3):

- Par un système d'épuration par boues activées
- Par un système d'épuration par culture fixée Autre système

Volume de l'installation biologique (m3)

Matériau utilisé (béton, polyéthylène, polyester, ...):

- Fosse: Présence d'une ventilation
- Un Extracteur statique ou éolien est prévu

Partie réservée au contrôleur

- Les eaux ménagères sont traitées séparément des eaux vannes
- Le volume du prétraitement est suffisant
- Si non volume suggéré (m3):
- L'implantation de la fosse est compatible avec les aménagements du terrain

- La ventilation est prévue
- La ventilation est conforme (entrée amont, raccordement aval, sortie niveau haut habitat)

Un préfiltre ext. à la fosse est prévu Volume du préfiltre (litres):

La fosse toutes eaux est à plus de 10m de l'habitation

Un Bac à graisse est prévu Volume du BAG (litres):

- Le volume du préfiltre est adapté
- Un BAG est souhaitable
- Le volume du BAG est adapté

La fosse va être immobilisée par une dalle d'amarrage

La fosse va être protégée par une dalle de répartition

- Si présence de nappe, une dalle d'amarrage est-elle prévue?
- La fosse est enfouie sous zone de circulation, une dalle de répartition est prévue

Le dispositif de traitement des eaux usées

- Tranchée d'épandage à faible profondeur
- Lit d'épandage
- Lit filtrant non drainé à flux vertical
- Présence d'un tertre d'infiltration
- Lit filtrant drainé à flux horizontal
- Lit filtrant drainé à flux vertical

- La filière prévue est autorisée dans la zone
- Le dispositif est adapté aux contraintes de sol (perméabil., nappe, pente, ...)

Précision si dispositif non adapté:



CONTRÔLE DES INSTALLATIONS NEUVES OU REHABILITEES : DOSSIER DE CONCEPTION ET D'IMPLANTATION

Date d'édition 04/03/2010

Numéro du dossier d'étude conception / implantation :

Si tranchées d'épandage :

nombres de tranchées: Longueur tranchée (m):

Autres systèmes :

longueur (m): Largeur (m): Surface (m²):

Distances minimales :

par rapport à l'habitation (m): par rapport à la limite de parcelle (m): par rapport aux arbres (m):

- longueur d'une tranchée supérieur à 30 m
- Le dimensionnement est adapté au logement

- Distance / habitation >5 m
- Distance / limite de parcelle >3 m
- Distance / végétation >3m

L'évacuation des effluents (Dispositifs drainés)

- les effluents traités sont rejetés dans le milieu hydraulique superficiel
- Le rejet est fait dans le réseau d'eau pluviale de la commune
- le rejets est dirigé dans une fosse étanche
- L'exutoire est un cours d'eau permanent
- l'exutoire est un cours d'eau temporaire
- Le rejet se fait dans un puits d'infiltration
- Vous n'êtes pas le propriétaire du lieu de rejet mais vous possédez une autorisation de déversement écrite du propriétaire du lieu du rejet prévu ?
- Vous possédez une autorisation préfectorale

- Le mode d'évacuation est autorisé dans la zone
- Le lieu de rejet nécessite une autorisation du propriétaire
- Le lieu de rejet nécessite une autorisation préfectorale
- Si nécessaire, le pétitionnaire possède l'autorisation de rejet
- L'autorisation préfectorale concernant ce rejet existe
- Si non le particulier a fourni une dérogation

Le propriétaire s'engage à ne réaliser l'installation qu'après réception de l'avis favorable sur le projet et conformément au projet accepté.

Le propriétaire s'engage à informer la Colmarienne des Eaux de la date de commencement des travaux et lorsque ceux ci seront en voie d'achèvement (avant recouvrement conformément au formulaire joint)

Le propriétaire déclare avoir pris connaissance du règlement du SPANC (disponible auprès de la Colmarienne des Eaux ou de la Communauté d'Agglomération de Colmar)

Date d'établissement du dossier: Nom et signature
de l'usager :